



COMMUNE DE FRIGNICOURT
DEPARTEMENT DE LA MARNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

Séance du 23 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 décembre 2025, à dix-huit heures, les membres du conseil municipal de Frignicourt se sont réunis à la mairie, salle du conseil, à la suite de la convocation adressée le 19 décembre 2025, conformément à l'article L.2121-17 du code des collectivités territoriales, et affichée à la porte de la mairie le même jour.

Etaient présents : Mmes FELICETTI – CHARREAU – MARET – CHARDON – ROGER - MM. DESCHAMPS – MORI - FAUCHER – TROLIO – LEFORT – LANTERNAT - BLAZQUEZ

Absents excusés : Mme GADBOIS pouvoir à M. LEFORT
Mme ASLOUDJ – M. VALDEVIT

Absents : Mmes LACOINE - EL JAMI - M. ROYNEL

Secrétaire de séance : Michel TROLIO

DÉCISION MODIFICATIVE N°3

Vu la délibération 2025/17 du 4 septembre 2025 sur l'attribution du marché relatif à la réhabilitation du bâtiment sis 53 rue du Général Leclerc,

Madame le Maire informe l'assemblée qu'une décision modificative est nécessaire afin de régler les entreprises et l'architecte.

Section de fonctionnement			
Compte	Libellé	Dépenses	Recettes
Chapitre 011	Charges à caractère général		
61558	Autres biens mobiliers	- 55 000 €	
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	+ 55 000€	
Section d'investissement			
Chapitre 23	Immobilisations en cours		
231	Immobilisations corporelles en cours	+ 55 000 €	
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement		+55 000€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la décision modificative décrite ci-dessus et décide d'apporter les modifications au budget primitif 2025.

La délibération est approuvée par 10 voix pour et 3 voix contre (MM. LANTERNAT – BALSQUEZ – Mme ROGER).

Le Maire,
Annick FELICETTI

